

Appel à candidature

Chaque adhérent à jour de sa cotisation depuis plus de 6 mois et âgé de 16 ans et plus, peut faire acte de candidature au conseil d'administration de la M.J.C.

Pour cela, il suffit d'en informer par écrit la présidente avant le 18 mars 2014, date à laquelle le C.A. validera la liste des candidats qui seront présentés à l'Assemblée Générale du 4 avril 2014.

Cette liste sera affichée dans le hall de la M.J.C. dès le 18 mars prochain.

Les questions les plus fréquemment posées

Qui participe à l'Assemblée Générale ?

Tous les adhérents titulaires d'une carte de la M.J.C. ainsi que les parents des enfants mineurs.

Qui est électeur ?

Pour être électeur, il faut être adhérent depuis plus de six mois, avoir plus de 16 ans et être à jour de sa cotisation. Les membres de l'association peuvent renouveler leur adhésion, dès 18h30, avant l'ouverture de l'Assemblée Générale prévue à 19h00.

Les parents d'enfants mineurs peuvent-ils participer et voter ?

Le règlement intérieur prévoit, qu'un des 2 parents dispose d'une voix pour voter les différents rapports dès l'instant où un (ou plusieurs enfants) fréquente la M.J.C. et est titulaire d'une carte d'adhésion en cours de validité.

Qui peut être élu au conseil d'administration ?

Pour être élu au conseil d'administration, il faut avoir la qualité d'électeur (voir conditions ci-dessus) et avoir fait acte de candidature auprès de la Présidente de la M.J.C. avant le 18 mars 2014. C'est à cette date que le conseil d'administration validera la liste des candidatures qui seront proposées à l'élection.

Où peut-on se procurer les documents réglementaires de l'association ?

Chaque membre de l'association qui le souhaite peut se faire remettre un exemplaire des statuts et du règlement intérieur des instances de la M.J.C. Il en fait la demande auprès du secrétariat l'après-midi. Il en est de même pour les comptes détaillés (résultats et prévisionnel). Les comptes rendus des conseils d'administration sont affichés sur le palier du rez-de-chaussée.

Participer à l'Assemblée Générale est-il obligatoire ?

Non, bien évidemment. Mais en participant, vous exercez votre devoir et vous encouragez la vie de l'association et ses dirigeants. Vous montrez de l'intérêt pour votre M.J.C. dans laquelle vous ne serez jamais considéré comme un client mais bien comme un membre actif à part entière.



Convocation à l'Assemblée Générale

MJC Chenôve
la maison du citoyen

Vendredi 4 Avril 2014

Accueil dès 18h30
Début de l'assemblée à 19h00

MJC de Chenôve / Maison du citoyen
7, rue de Longvic 21300 Chenôve

Tél. : 03 80 52 18 64 - mjc@chenove.net
mjc.chenove.net

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale annuelle de la MJC de Chenôve au sein de laquelle vos enfants ou vous-même pratiquerez une ou plusieurs activités.

Ce rendez-vous annuel fixé au **vendredi 4 avril 2014 à 18h30** constitue une occasion unique de lier connaissance avec les autres membres actifs de l'association et de découvrir l'ensemble des activités qui y sont conduites.

L'Assemblée Générale est indispensable et obligatoire dans la vie d'une association. Les adhérents sont invités à prendre connaissance de son fonctionnement à partir de différentes communications qui sont présentées par des responsables élus : rapport moral, rapport d'orientations, rapport financier et budget prévisionnel.

Vous aurez également à élire les nouveaux administrateurs en charge, pendant leur mandat, de la responsabilité et du fonctionnement de notre association.

Nous avons souhaité que cette rencontre annuelle soit conviviale et chaleureuse. Aussi, je vous propose de terminer la soirée autour du verre de l'amitié.

Je me permets de compter sur votre participation et je vous en remercie par avance.

La présidente, Chantal Chapuilliot



Le mot de la présidente

Afin de rendre cette A.G. plus attractive, nous diffuserons de nombreuses photos d'activités ainsi que quelques vidéos illustrant plusieurs initiatives importantes.

MJC
Chenôve

la maison du citoyen

L'ordre du jour

De 18h30 à 19h00 : accueil, renouvellement des cartes d'adhésion pour ceux qui ne seraient pas à jour, remise des documents d'A.G.

19h00 : Ouverture de l'A.G.

- Mot d'accueil de la présidente
- Présentation du rapport moral 2013
- Résultats financiers 2013
- Rapport d'activité 2013 et présentation de quelques activités
- Orientations pour l'année 2014
- Vote du budget prévisionnel 2014
- Election des nouveaux administrateurs
- Conclusion
- Pot de l'amitié

L'Assemblée Générale s'achèvera autour du verre de l'amitié et d'un dessert partagé que vous aurez généreusement confectionné. Merci de nous faire part de vos intentions par téléphone au **03 80 52 18 64**

Vous pouvez également donner votre pouvoir à la personne de votre choix en nous en informant par mail à mjc@chenove.net

Pouvoir à utiliser en cas d'absence
Bulletin à faire parvenir renseigné à la M.J.C. ou à remettre à un autre électeur.

M., Mme, Mlle ne pouvant participer à l'Assemblée Générale du
vendredi 4 avril 2014, donne pouvoir à M., Mme, Mlle pour me
représenter et voter en mon nom et place.
À..... le.....

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »